

Arnaud BLESSE
Mouvement Démocrate Paris
arnaud.blesse@yahoo.fr

CONTRIBUTION SUR LES TOITURES VEGETALES (Chapitre 7, sous chapitre 2)

Les toitures représentent jusqu'à 20 % de la surface de nos villes. Cette surface est inexploitée alors qu'elle pourrait être utilisée intelligemment. Les techniques de couverture à Paris sont traditionnellement l'ardoise et la tuile d'un côté, mais surtout le zinc.

En France, la végétalisation du toit des immeubles n'est pas encore entrée dans les mœurs.

En Allemagne, durant les 10 dernières années, 10 % des toits ont été végétalisés. Un système de points accorde une réduction de taxe environnementale aux promoteurs immobiliers qui utilisent les toits végétaux. A Berlin, par exemple, la ville prend à sa charge 60 % des dépenses liées aux toitures végétalisées.

Au Japon, la ville de Tokyo exige que toute construction occupant plus de 10 000 pieds carrés (929m²) de terrain soit couverte de végétaux sur 20 % de sa surface.

Cette utilisation des toits permettrait :

- La neutralisation des gaz à effet de serre : absorption du CO₂ et rejet d'oxygène.
- Le dispositif « éponge » : Pendant les épisodes de fortes pluies, les villes ont souvent du mal à évacuer l'eau. Une superficie suffisante de « jardins suspendus » accroîtrait considérablement l'absorption de l'eau de pluie, ce qui soulagerait le réseau d'égouts par une régulation des débits hydriques. Les eaux de pluies qui tombent sur les toits sont ensuite acheminées vers les égouts pluviaux. Ceci surcharge les égouts et les stations d'épuration d'eau tout en causant parfois des inondations de sous-sols. À l'image d'une éponge, la toiture végétalisée accumule l'eau dont une partie est utilisée par les plantes, une autre est évaporée et une autre évacuée par les canalisations avec un retard favorisant le bon écoulement. Ceci permettrait de résoudre le problème de capacité (pour la station d'épuration d'Achères, par exemple, près de Paris). Annuellement, un toit végétal pourrait absorber jusqu'à 50 % de la quantité d'eau tombant sur les toits, permettant ainsi une réduction des coûts de traitement de l'eau de 5 à 10 %.
- En absorbant la chaleur, les toits verts réduisent la charge des appareils de refroidissement des bâtiments, en plus de filtrer l'air ambiant, éliminant les particules en suspension dans l'air et le dioxyde de carbone.

- A l'échelle d'une ville, ces toits végétaux peuvent réduire l'effet d'îlot thermique, réduisant considérablement la température de la ville en été.
- La fixation des poussières atmosphériques et des pollens : Les particules de plomb, de carbone, les matières organiques de faible densité sont fixées dans le substrat ou nourrissent les bactéries, plantes et insectes qui s'y développent.
- L'isolation thermique renforcée : le Zinc conduit la chaleur l'été et le froid l'hiver. Une simple diminution de 1°C de la température de surface supprime 5 % de la demande en électricité pour la climatisation et la réfrigération. Une membrane de toiture exposée au soleil peut atteindre une température de surface de 65°C alors que la même membrane recouverte de végétaux demeure à une température de 15 à 20°C. La température de la toiture influence la température intérieure d'un logement et donc les besoins de climatisation. Un toit vert permet de réduire de 40% les variations de température.
- La technologie offre aussi des possibilités d'agriculture en milieu urbain que l'on pourrait exploiter pour aider à nourrir les familles plus démunies
- Selon l'expérience européenne, les toits verts durent deux fois plus longtemps que les toits ordinaires. Toute toiture jusqu'à 30 degrés d'inclinaison est végétalisable.
- Une isolation phonique : la terre végétalisée est un des meilleurs isolants acoustiques, elle absorbe les ondes sonores. Elles permettent notamment de diminuer les bruits de l'environnement urbain. Un substrat de 12 cm d'épaisseur peut réduire les bruits aériens de près de 40db. Un avantage non négligeable dans les secteurs survolés par des avions à basse altitude.

Nous pouvons donc préconiser d'imposer la végétalisation du toit des immeubles en environnement urbain dans le cadre de la construction de nouveaux programmes immobiliers (exemple japonais) et de la recommander dans le cadre de la rénovation de programmes existants (modèle allemand).